

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 70-2025
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, François Dauphin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 17 novembre 2025, le Projet de **Règlement numéro 70-2025 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci, dont notamment :

- Les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil ou d'un comité de la Municipalité pendant et après la fin de son mandat;
- L'adhésion explicite des membres du conseil de la Municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

QUE l'adoption du **Règlement numéro 70-2025 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** sera faite lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 8 décembre 2025 à 19 h au Centre Metcalfe, 3597, rue Metcalfe à Rawdon.

QUE ledit projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné situé au 3647, rue Queen à Rawdon, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16h.

DONNÉ à Rawdon, ce 18 novembre 2025.

(signé) *François Dauphin*

François Dauphin
Directeur général et greffier-trésorier